|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Le vocabulaire utilisé dans le monde du logiciel est relativement nouveau et fait appel à des notions juridiques  mal-connues du grand public. Voici quelques questions - réponses pour vous aider à mieux appréhender ce vocabulaire : | **Questions** | | | **réponses** |
| 1 | **Qu'est-ce qu'une licence ?** | | | C’est un contrat entre deux parties ou plus et destiné à organiser les conditions de cession des droits de propriété intellectuelle attachés à l’œuvre objet du contrat. |
| 2 | **A quoi sert une licence ?** | | | Une licence indique qui peut utiliser un logiciel et pour quelle utilisation.  Une licence (libre ou propriétaire) sert à protéger les auteurs (et les éventuels collaborateurs au développement), les propriétaires des droits patrimoniaux, les utilisateurs. |
| 3 | **Pourquoi choisir une licence ?** | | | Le fait de ne pas indiquer de licence ne garantit pas les 4 libertés d'un logiciel libre, bien au contraire, cela soumet le logiciel aux droits d'auteur stricts. Juridiquement parlant, cela veut dire (entre autre) que personne ne peut utiliser ce logiciel sans le consentement de son propriétaire, c'est-à-dire, des auteurs et/ou de ses employeurs (en cas de travail salarié). Si vous mettez votre logiciel disponible en téléchargement, il n'est libre que s'il est accompagné d'une licence libre. |
| 4 | **Quand choisir une licence ?** | | | La licence doit être mise en place avant la diffusion du logiciel. Dans le cas de développements réalisés dans le cadre de marchés publics, il faut anticiper dans les documents contractuels CCAP (cahiers des clauses administratives particulières) et CCTP (cahier des clauses techniques particulières) le transfert des droits patrimoniaux du titulaire vers la personne publique mais aussi le respect des 4 libertés du logiciel libre. En particulier il faudra être très attentif aux licences des briques logicielles utilisées |
| Ressource : <http://www.projet-plume.org/fr/ressource/faq-licence-copyrights> | | | | |
|  | | | | |
| **Logiciel ( libre/Propriétaire)** | | | | |
| 5 | | **Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?** | Suivant la [définition de la Free Software Fondation (FSF)](http://www.fsf.org/licensing/essays/free-sw.html) « Fondation pour le logiciel libre »), un logiciel est libre lorsqu'il est publié sous une licence garantissant les 4 libertés suivantes :   * liberté d'exécuter le logiciel (utilisation à l'infini), * liberté d'étudier le fonctionnement (disponibilité du code), * liberté de redistribuer des copies, * liberté d'améliorer le logiciel et de publier ces améliorations. | |
| 6 | | * [**Quelles différences existe-t-il entre logiciel libre et open source ?**](http://www.akori.fr/definitions.html#opensource) | * Le mot open source signifie, au sens strict du terme, que le logiciel à la possibilité de libre redistribution, d'accès au [code source](http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_source) et de travaux dérivés, ce qui permet de comprendre le fonctionnement du programme, voire de le modifier pour l'adapter à son usage. Mais attention, pour cela, la licence doit l'autoriser. * Le terme logiciel libre implique la concession de beaucoup plus de libertés à l'utilisateur que la simple liberté de voir le code source. Mais, bien souvent, l'analogie est faite entre open source et logiciels libre. En cas d'utilisation professionnelle, il est recommandé de bien vérifier les termes de la licence. | |
| 7 | | * [**Qu'est-ce que la licence GPL ?**](http://www.akori.fr/definitions.html#GPL)   (<http://www.jesuislibre.org/applications/Multimedia/Graphisme/Video/>) | GPL (pour General Public License) est la première licence logicielle à avoir implémenté le mécanisme juridique du "copyleft", qui permet à tous de redistribuer et de modifier les logiciels. Elle a été écrite dans le cadre du projet GNU, par Richard Stallman et le professeur de droit Eben Moglen et définit un ensemble de libertés des utilisateurs des logiciels libres: - La liberté d'étudier un programme et d'apprendre comment il fonctionne. - La liberté de le modifier pour qu'il convienne à leur besoin (ou de payer quelqu'un pour le faire). - La liberté de distribuer des copies aux autres. - La liberté de publier une version améliorée du logiciel. C'est aussi, avec sa variante moins restrictive, la LGPL, et celle destinée à la documentation, la licence la plus utilisée dans le monde des logiciels libres. On peut considérer que parmi les licences des logiciels libres, c'est celle qui offre le plus de garanties à l'utilisateur. | |
| 8 | | * [**Qu'est-ce que le "Copyleft" ?**](http://www.akori.fr/definitions.html#copyleft) | C'est un mécanisme juridique qui permet de rendre du code redistribuable, d'une manière récursive. En fait, lorsqu'un programme est distribué sous une licence intégrant le Copyleft, son utilisateur peut le redistribuer et l'incorporer dans tout autre programme. Mais la licence spécifie aussi que tout autre programme dans lequel il est incorporé doit être distribué selon les mêmes termes et donc entraîner les mêmes libertés pour l'utilisateur. Ainsi, personne ne peut s'approprier le code. Toutes les licences de logiciels libres n'intègrent pas ce mécanisme. | |
| 9 | | * [**Où peux-t-on trouver des informations détaillées relatives à ces définitions juridiques ?**](http://www.akori.fr/definitions.html#juridique) | Pour plus d'informations, le site du projet [GNU](http://www.akori.fr/www.gnu.org/home.fr.html) contient une description de nombreuses licences et des liens vers les textes originaux. On pourra aussi consulter le mémoire de DEA de [Mélanie Clément Fontaine](http://crao.net/gpl/) qui offre une étude juridique approfondie de la licence GNU GPL. | |
| 10 | | * [**Qu'est ce qu'un logiciel gratuit ? (Gratuiciel ou Freeware)**](http://www.akori.fr/definitions.html#freeware) | Comme son nom l'indique ce logiciel est gratuit. Il est généralement accompagné d'une licence qui explique les conditions associées à son utilisation (copie, diffusion, utilisation , intégration ...). Un logiciel gratuit est rarement accompagné de son code source et reste entièrement contrôlés par son auteur. Ce dernier peut donc cesser la diffusion gratuite quand bon lui semble. Il n'en reste pas moins qu'il est toujours intéressant de ne pas avoir à payer un logiciel, et c'est pourquoi nous évoquerons également les logiciels gratuits en prenant bien soin de les distinguer des logiciels libres. Attention, certains logiciels sont gratuits pour une utilisation privée, mais deviennent payant dans le cadre d'une utilisation professionnelle. | |
| 11 | | * [**Qu'est ce qu'un partagiciel ? (Shareware)**](http://www.akori.fr/definitions.html#shareware) | Le logiciel peut être essayé durant une période allant de 15 jours à 3 mois en général. A l'issue, l'utilisateur doit rémunérer l'auteur ou désinstaller l'utilitaire. Le shareware peut être totalement fonctionnel sans limitation de temps, mais le plus souvent celui-ci possède des restrictions d'utilisations comme une absence de fonctions (impossibilité de sauvegarder ou d'imprimer etc..), une impossibilité d'utilisation après une date prédéterminée, la survenue plus ou moins fréquente de fenêtres rappelant à l'utilisateur que celui-ci ne s'est pas enregistré. | |

Cette page à été élaborée à partir des informations disponibles sur de nombreux sites dont principalement

<http://users.skynet.be/sky37994/ecole/start.htm>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Open_source>